

QUAI d'HONNEUR

DOSSIER de DEMANDE de POSTE à QUAÏ lors des MANIFESTATIONS COMMERCIALES

Version QH V3.3 du 1er janvier 2017

SOMMAIRE

- **Dossier de demande de poste** p. 1 à 8
- **Annexe 1** : Tarifs du Quai d'Honneur en vigueur p. 9
- **Annexe 2** : Pièces à joindre + vérifications utiles p. 10
- **Annexe 3** : Réglementation sur les enseignes et barrières (navires et quais) p. 11 & 12
- **Annexe 4** : Réglementation du quai d'Honneur p. 13
- **Annexe 5** : Liste des prestataires agréés pour la collecte des eaux usées des navires à la date du 28 juillet 2011 p. 14
- **Annexe 6** : Tentes de quai : Cahier des charges p. 15 à 17

DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE AU PORT DE CANNES
Procédure Quai d'Honneur

M MANIFESTATION : _____ 20____

Q MARQUE : _____

A AFFRETEUR : _____

PORT DE
CANNES

Contrat
d'affrètement
direct

REPRESENTANT

B de l'AFFRETEUR _____

D du PROPRIETAIRE _____

P PROPRIETAIRE : _____

N NAVIRE : _____

C CAPITAINE : _____

Date de réception _____ / _____ / _____

- COMPLET et CONFORME
- INCOMPLET ou NON CONFORME

Date, signature & cachet du port

N° de dossier _____

Liste (A/B/C) _____

Poste attribué _____

Commission du _____ / _____ / _____

DEMANDE DE PLACE AU PORT DE CANNES

N° dossier _____
Liste (A/B/C) _____

Merci de ne rien inscrire dans les cases grisées

M MANIFESTATION : _____ **20** _____

N NAVIRE : _____

C CAPITAINE : _____

AFFRETEUR / CLIENT FINAL / PROPRIETAIRE A BORD

A1 Je soussigné (Prénom, Nom) : _____

Agissant en qualité de (fonction) : _____

Pour le compte de la société : _____

A2 Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

a) DECLARE :

Q avoir affrété le navire **N** selon contrat ci-joint pour y représenter la marque _____

utiliser mon propre navire **N**

b) DEMANDE une place au port de CANNES pendant la manifestation **M**, au profit du navire **N**

c) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales », et notamment ses paragraphes §3.6 relatif au parasitisme commercial, et §11.2 portant renonciation à recours.

d) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus

B1 Je, affréteur soussigné, déclare également donner pouvoir à : (Prénom, Nom) : _____

B2 (**BROKER**, AGENT) la société : _____

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Pour déposer la présente demande et effectuer en mon nom tous les actes rendus nécessaires à la bonne exécution de la procédure de demande de place.

Fait à _____, le _____
(signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet des sociétés)

Signature du représentant **A1** de **A2**

Signature du représentant **B1** de **B2**

pas de dette N

pas de dette A

Lien A-M

Première demande

Liste C

contrat joint

contrat P-A

certificat usage privé

pas de dette B

RCS ou equiv joint

RCS OK

inclut délégation contrat d'affrètement

tous renseignements lisibles et complets

DECLARATION DU BROKER et/ou AFFRETEUR/CLIENT FINAL

Je soussigné, (Prénom, Nom) : _____

Broker (B1/B2)

Affréteur/client final (A1/A2)

représentant la société _____

E mail _____

reconnais avoir pris connaissance, transmis et expliqué à l'utilisateur du navire les modalités du **chapitre 3.6: activités commerciales** et tout particulièrement les points concernant les relations avec l'organisateur de la manifestation, le parasitisme commercial, les activités commerciales à bord du navire ainsi que leurs limites imposées par la loi et la procédure Quai d' Honneur v3.2.

tous
renseignements
lisibles et complets

ACCREDITATION AUPRES DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Nom de la société :

Idem que A1

Mip/REED & TFWA N° d'accréditation (officiel organisateur) :

La facture émise par REED Midem doit impérativement être jointe au dossier

Cannes Lions N° du YACHT PASS (officiel organisateur) :

Fait à _____, le _____

(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Nom et fonction du signataire _____

tous
renseignements
lisibles et complets

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NAVIRE

Merci de ne rien
inscrire dans les
cases grisées

N NOM DU NAVIRE : _____

Longueur **Hors Tout** : _____ m Largeur **Hors Tout** : _____ m Tirant d'eau : _____ m

N° immatriculation : _____ Pavillon : _____

Certificat de l'Etat du pavillon (nom de l'autorité de certification) : _____

Valable jusqu'au : ____/____/____ (JJ/MM/AA) copie jointe copie déjà fournie

Classe (cf. §4.2) cocher une des 3 cases Navire de commerce (A)
 Navire régulièrement autorisé à effectuer du charter (A)
 Navire de plaisance (B)

Compagnie d'assurance : _____ Couvrant l'utilisation du navire en manifestation

Valable jusqu'au : ____/____/____ (JJ/MM/AA) copie jointe

PROPRIETAIRE, ARMATEUR

P1 Je soussigné, (Prénom, Nom) : _____

P2 Nom de la société : _____

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

a) CERTIFIE l'exactitude des renseignements ci-dessus.

b) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « **Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales** » et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers.

c) DECLARE que mon navire et les prestations y afférentes sont conformes à la réglementation fiscale et ne pas avoir de dettes envers la CCINCA

DELEGATAIRE

Délégataire D1/D2 identique au broker B1/B2

D1 Je, propriétaire soussigné, déclare également donner délégation à :

D2 (Prénom, Nom) : _____

Société : _____

Domiciliée (adresse complète) : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Pour me représenter auprès de l'affréteur du navire et des autorités portuaires de

Cannes. Fait à _____ le _____
(signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé » et cachet des sociétés)

Signature du représentant **P1** de **P2**

Signature du représentant **D1** de **D2**

certificat OK

classe OK

LISTE : ____

assurance jointe

assurance OK

RCS ou equiv joint

RCS OK

inclut délégation
contrat d'affrètement

tous
renseignements
lisibles et complets

DECLARATION DU CAPITAINE

Merci de ne rien
inscrire dans les
cases grisées

C CAPITAINE **N Navire :**

Je soussigné, (Prénom, Nom) :

Téléphone : Fax :

E-mail :

- a) DECLARE être le capitaine du navire N, être régulièrement autorisé par son armateur et disposer des qualifications réglementaires,
- b) RECONNAIS avoir pris connaissance de la « **Procédure d'attribution de places au port de Cannes lors des manifestations commerciales** » et notamment des exigences relatives à la sécurité du navire et de ses passagers,
- c) AVOIR parfaitement compris et intégré la règle de "ZERO REJET" appliquée au port de Cannes et m'engage à mettre tous les moyens nécessaires afin d'y répondre.
- d) M'ENGAGE à satisfaire à ces exigences,
- e) M'ENGAGE à ne pas recevoir à bord plus de _____ passagers, correspondant à la charge admissible du navire N lors d'un séjour au port.
- f) DECLARE exactes les caractéristiques suivantes du navire N:

○ **Longueur Hors Tout :** _____ mètres

○ **Largeur Hors Tout :** _____ mètres

○ **Tirant d'Eau :** _____ mètres

Fait à _____, le _____
(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Nombre de pax
déclarés

Tous les
renseignements
complets & lisibles

INFORMATION:

Nous vous rappelons l'importance de la véracité des informations contenues dans cette page et tout particulièrement celles concernant les caractéristiques du navire (longueur, largeur, tirant d'eau hors tout du navire). Ces informations nous permettent d'optimiser notre plan de mouillage et ainsi délivrer une réponse positive fiable à un maximum de demandes.

DECLARATION de COLLECTE des EAUX USEES

1 Nom de la manifestation

2 Nom du navire

3 Nombre de membres d'équipage

4 Nombre clients maximum acceptés à bord durant le congrès

5 Type et quantité d'eaux usées à traiter et/ou à prélever à bord et capacité de stockage du navire

	Capacité de stockage en litres	Centrale de traitement à bord	Capacité de traitement en M ³ par heure	Type et marque du système
Eaux noires		Oui Non		
Eaux grises		Oui Non		
Eaux noires & grises mélangées		Oui Non		

6 Nombre d'opération de pompage prévu durant la manifestation

7 Navire équipé d'un nable sur le pont pour le pompage

OUI	NON
-----	-----

8 Signature du capitaine

NOTA:

Conformément à l'annexe 4 de la procédure Quai d'Honneur v3.2, les livraisons de carburants ou la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation. Le pompage d'eaux usées pourra se faire:

- avant la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.
- pendant la manifestation par voie maritime.
- Après la manifestation depuis le quai ou par voie maritime.

Sont uniquement autorisés à collecter les eaux usées des navires les prestataires agréés par le port.

La liste à jour des prestataires agréés par le port est disponible sur simple demande au port de Cannes.

DEMANDE de SERVICES COMPLEMENTAIRES ET DE REDEVANCES

TENTES :

Les dimensions des tentes ne peuvent excéder la largeur du quai ainsi que la largeur du navire ;

Les largeurs de quai sont les suivantes :

JAE SUD - 4m

JAE NORD - 5m

Se référer à l'annexe 6 : TENTES de QUAI : cahier des charges

TELEPHONE :

ANALOGIQUE

Nombre de lignes :

Numéris - RNIS - ADSL (*)

Nombre de lignes :

(*) pour ces lignes, veuillez prendre contact directement avec France Télécom au +33 (0)1 55 56 10 00 ou par courriel : oes@orange.com.

A effectuer avant la manifestation.

ELECTRICITE :

→ Voltage : 220 V 380 V

→ Ampères : 63A 125A 250A

IMPORTANT : merci d'être très précis quant à l'ampérage demandé.
Pour chaque poste, prévoir des rallonges de 25 à 30 mètres.

PLACE DE PARKING JAE nord et sud (*) :

OUI Si oui, nombre :

NON

(*) : les cartes de parking ne sont pas délivrées durant le MIPIM et le FESTIVAL de CANNES.

TRAITEURS ou/et AUTRES DEMANDES (joindre plan d'implantation ou tout autre document) :

L'offre de services à Cannes



Cannes iGet
un service



CCINICE CÔTE D'AZUR

REDEVANCES PORTUAIRES

Longueur HT : _____ Largeur : _____ Catégorie : _____

Redevance TTC/jour (tarif Quai d'Honneur) : _____ €

Nombre de jours de la manifestation : _____

Montant redevance (redevance TTC/jour x nombre de jours) : _____ €

TOTAL :

Ci joint chèque ou titre de paiement

FRAIS DE DOSSIER

Ci joint montant forfaitaire de frais de dossier :

TOTAL

montant OK
 nominatif
affruteur (A)

frais OK

tous
renseignements
lisibles et
complets

COORDONNEES BANCAIRES

Adresse : CCI – VIEUX PORT DE CANNES
Promenade Pantiero
CS 60009
06 414 Cannes Cedex

Téléphone : 04 92 98 70 21/22/03 **Fax** : 04 92 98 70 01

Numéro de SIREN : 180.600.017 **Numéro de SIRET** : 180.600.017.00 230

Code APE : 632 C

N° TVA intra-communautaire : FR 64 180 600 017

BANQUE : BNP PARIBAS – PARIS Etoile Entreprises – 00813

Libellé du Compte : CCINCA Port de Cannes

RIB : 30004 00813 00010689895 51

IBAN : FR76 3000 4008 1300 0106 8989 551

ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPPGA

ANNEXE 1

TARIFS QUAI D'HONNEUR EN VIGUEUR

Catégorie	Long max (m)	Larg max (m)	Surface POSTE (m ²)	Tarif QH € TTC/jour
LM	10,99	3,70	40,7	110
NO	11,99	4,00	48,0	130
P	12,99	4,30	55,9	150
Q	13,99	4,60	64,4	170
R	15,99	4,90	78,4	210
S	17,99	5,20	93,6	250
T1	20,99	5,60	117,6	320
T2	23,99	6,00	144,0	390
U	28,99	7,00	203,0	550
V	33,99	8,00	272,0	730
W	38,99	9,00	351,0	950
X	43,99	10,00	440,0	1190
Y	48,99	11,00	539,0	1460
Z	53,99	12,00	648,0	1750
Z01	58,99	13,00	767,0	2070
Z02	64,99	14,00	910,0	2460
Z03	71,99	15,00	1080,0	2920
Z04	78,99	16,00	1264,0	3410
Z05	85,99	17,00	1462,0	3950
Z06	92,99	18,00	1674,0	4520
Z07	99,99	19,00	1900,0	5130
Z08	106,99	20,00	2140,0	5780
Z09	113,99	21,00	2394,0	6470
Z10	120,99	22,00	2662,0	7190
Z11	127,99	23,00	2944,0	7950
Z12	134,99	24,00	3240,0	8750

Tarifs TTC

- Dimensions exprimées en mètres

- Référence tarifaire : Port de Cannes-Tarifs et conditions d'application- Tarif n°31A

ANNEXE 2 : pièces à joindre au dossier de demande de poste + vérifications utiles

RÈGLEMENTS

- Paiement des redevances d'amarrage – Nombre de jours total de la manifestation (chèque ou virement)
- Paiement des frais de dossier (chèque ou virement)

CONTRAT & preuves

- Contrat de location signé par toutes les parties
- Preuve de versement du 1^{er} acompte par l'affrèteur (contrat de location)
- Preuve du lien entre l'affrèteur et l'objet de la manifestation (société)
- RCS (ou équivalent) et objet de la société B
- RCS (ou équivalent) et objet de la société
- "Yacht pass" ou numéro d'accréditation officielle

ou

- Certificat « propriétaire à bord »

DOCUMENTS du NAVIRE

- Certificat du pavillon du navire
- Document de sécurité du navire
- Attestation d'assurance du navire
- Déclaration de collecte des eaux usées (eaux grises, eaux noires)

POUVOIRS

- Attestation du propriétaire (P) désignant le Capitaine (C) du navire
- Attestation du Propriétaire (P) désignant le Délégué (D)

SIGNATURES OBLIGATOIRES

- Page 2 signée par l'Affrèteur (A) et le Broker (B)
- Page 3 signée par le Propriétaire (P) et le Délégué (D)
- Page 4 signée par le Capitaine (C)
- Page 4 signée par le Broker (B1/B2) ou le Client/Affrèteur (A1/A2)

VERIFICATIONS UTILES

- Caractéristiques (longueur, largeur hors tout et tirant d'eau) du navire identiques entre les **p.3, p.4 & les documents du navire**

ANNEXE 3 : A CONSERVER

RÉGLEMENTATION

sur les enseignes et barrières (navires et quais)

Ce cahier des charges a pour but de définir les exigences applicables à l'affichage d'enseignes et publicité, et à l'installation de structures sur les quais durant les manifestations et congrès **hors congrès organisés par REED MIDEM organisation.**

REED MIDEM: se référer à la procédure disponible en suivant ce lien
http://www.riviera-ports.com/sites/default/files/reunion_reed_midem_brokers_cci.pdf

A BORD DES NAVIRES

Les calicots doivent respecter les dimensions exactes des coupées et des bastingages des navires.

Les calicots ou autres ne doivent pas masquer le nom du bateau sur le tableau arrière.

De plus :

- **Navire à moteur** : Pas de dépassement de la superstructure du navire sauf pour les modules gonflables.

Cas spécial : modules gonflables

Dépassement de la superstructure : 1 mètre maxi

Si sphérique : diamètre hors tout maxi : 1m 50

Si de type forme oblongue (« dirigeable ») :

- Long. Maxi : 1m 80
- Diam. Maxi : 1m 20

- **Voilier** :
 - Pas de dépassement de la barre de flèche supérieure.
 - Un seul calicot entre les mâts :
 - Longueur maxi : 10 mètres
 - Largeur maxi : 0.80 mètre
 - Calicot en toile spécialement étudiée pour ne pas présenter de résistance au vent.

Cas spécial : modules gonflables :

Mêmes caractéristiques que ci-dessus

Dépassement des barres de flèches supérieures : 1 mètre maxi

Toute autre forme de publicité n'ayant pas été répertoriée dans ce cahier des charges doit faire l'objet d'une demande spéciale par écrit auprès des bureaux du port.

SUR LES QUAIS

➤ Barrières :



Ci-dessus le modèle autorisé.

1^{er} cas : **l'ensemble du quai d'honneur est occupé** : un barrièrage partiel ou complet de la bande « bordure à quai » pourra être mis en place sur une profondeur maximale de 2,50 m (Pantiero, Gare maritime, jetée Albert Edouard nord) et de 5,00 m sur la jetée Albert Edouard sud et le quai du Large.

2^{ème} cas : **occupation partielle du quai d'honneur** : le barrière pourra être installé par groupe de yachts participants selon le plan de mouillage approuvé par la commission d'attribution. Ce barrièrage ne doit en aucun cas gêner (accès, contrôle des personnes,..) les autres navires ne participant pas à la manifestation.

➤ Autres :

Toute autre installation (podiums, véhicules de démonstration....) doit faire l'objet d'une demande écrite auprès des bureaux du port.

A défaut d'une réponse positive écrite, aucune installation ne pourra être faite. Toute infraction à ce règlement entraînera le démontage de l'installation considérée.

ANNEXE 4 : NE PAS NOUS RETOURNER

RÉGLEMENTATION DU QUAÏ D'HONNEUR

1. TRAVAUX :

Les travaux à bord des navires, et a fortiori sur les quais, pouvant occasionner une gêne et un risque pour le public présent sur les quais, sont interdits et ce pour toute la durée de la manifestation.

2. MUSIQUE // BRUIT :

Nous vous rappelons que nous sommes soumis aux arrêtés encadrant le tapage nocturne et que toute nuisance de ce type est interdite **après 22h00**.

3. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Afin de maintenir les quais en parfait état de propreté, un service de ramassage des ordures est mis en place sur les horaires suivants :

06H00 11H00 14H00 18H00

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour le confort des clients du port et de ne rien déposer sur les quais en dehors des conteneurs. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter à la réception au **04 92 98 70 20**.

4. COLLECTE DES EAUX USEES

Conformément à la réglementation en vigueur, et afin de maintenir le plan d'eau en parfait état de propreté, la collecte des eaux usées est obligatoire.

La liste des prestataires agréés par le port est disponible sur simple demande, conformément au plan de réception et de traitement des déchets du port de Cannes.

La « déclaration de collecte des eaux usées durant la manifestation » est obligatoire et devra être fournie avec le dossier de demande de place en manifestation.

5. LIVRAISONS :

Veuillez noter que les livraisons doivent être effectuées **avant 10H00**.

Les livraisons de carburants la livraison ou la collecte d'autres produits polluants sont interdites durant la manifestation.

6. ASSISTANCE PORTUAIRE :

Toute demande d'intervention pour les assistances portuaires devra être faite **entre 8 HEURES et 16 HEURES** au **04 92 98 70 20** afin de planifier au mieux l'ensemble des demandes et des opérations à réaliser le lendemain.

Toute l'équipe du Port de Cannes reste à votre disposition au 04 92 98 70 20 pour vous apporter toute information nécessaire au bon déroulement de votre séjour.

ANNEXE 5 : NE PAS NOUS RETOURNER

Liste des prestataires agréés pour la collecte des eaux usées des navires à la date du 28 juillet 2011

Attention : liste susceptible de changement, la liste à jour est disponible sur simple demande, conformément au plan de réception et de traitement des déchets du port de Cannes

1. Liste des prestataires agréés pour la collecte des déchets des navires au port de Cannes :

Ordures ménagères	Collectés par les services portuaires (société GSF)
Emballages ménagers, Papiers	Collectés par les services portuaires (société GSF)
Verre	Commune de Cannes et SIVADES (société GSF)
Déchets Industriels Banals	Non autorisé sauf cas d'urgence
Déchets spéciaux	Non autorisé sauf cas d'urgence
Eaux usées : grises et noires	Véolia propreté - Sud Est Assainissement - Route de la Gaude - BP 153 - 06803 - CAGNES-SUR-MER
Eaux de cale, sludge	Véolia propreté - OREDUI - ZI du Bois de Grasse - 06310 Grasse

ANNEXE 6 : TENTES de QUAI

Cahier des charges

1- MATERIELS :

- Tentes blanches.
- **Toit pagode.**
- Modèle unique et uniforme.
- Hauteur de passage ajusté à 2m50.
- Les dimensions des modules doivent être adaptables au plus juste à :
 - La largeur des navires : entre 5 et 14m
 - La largeur des quais :
 - Portion à 4m
 - Portion à 5m
- Résistance maximale au vent : 100km/h (art. CTS7 arrêté du 23/01/1985 modifié).
- Résistance au feu : matériau classé M2 (art. CTS8 arrêté du 23/01/1985 modifié).

2- POINTS PARTICULIERS :

Matériel :

- Les tentes devront être ouvertes en permanence sur les trois côtés afin de laisser libre :
 - L'accès à la passerelle.
 - Le passage des publics sur le quai.

Construction :

- Aucun amarrage sur les appareils, les bornes ou autres équipements de quai (aucun « splitage », perçage ou fixation sur le quai).
- Les sangles d'amarrage reliant la structure au lestage seront de couleur blanche.
- La stabilité sera assurée par lestage ou plancher autoporteur (dans ce dernier cas l'accessibilité aux PMR devra être assurée selon les normes en vigueur) selon préconisations des fabricants, le prestataire devra tenir à disposition les documents correspondants.
- Les lestages cubiques ou parallépipède rectangle devront être recouverts de coton gratté blanc afin de garantir l'esthétique visuelle.
- Un engagement concernant la sécurité et la conformité des tentes devra être communiqué au port de Cannes à la fin de l'installation des tentes au plus tard 12 heures avant l'ouverture de la manifestation.

- La fin de l'installation doit être la veille du premier jour de l'événement sauf cas exceptionnel : arrivée tardive du navire, demande spécifique. Dans ce cas, l'autorisation d'intervenir devra être demandée au port de Cannes par le demandeur du poste.

3- **QUALITE & SECURITE** :

Conformément à la réglementation en matière de qualité et de sécurité, le titulaire s'engage à se soumettre aux normes et réglementation en vigueur, concernant notamment :

3.1 : **Capacité** :

L'installateur devra justifier sa capacité à la réalisation de l'opération (personnel titulaire du CAP de monteur ou équivalent reconnu), il remettra un mémoire pour chaque type de structure proposée :

- Dossier technique du fabricant.
- Homologation du matériel.
- PV de classement au feu des toiles.
- Description du mode de construction (lestage, plancher autoportant...).
- Justificatifs des vérifications techniques.
- Ainsi que toute pièce qui pourrait être réclamée par la commission de sécurité.

Il justifiera de son assurance professionnel et risques aux tiers.

3.2 : **Les structures proposées** :

En particulier, elles devront satisfaire au règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du 25/06/1980 modifié et aux dispositions particulières de l'arrêté du 23/01/1985 portant sur les dispositions spéciales des établissements de type CTS.

3.3 : **Les structures installées** :

L'installateur devra établir et remettre une attestation de bon montage et de contrôle visuel pour chaque structure installée y compris pour les structures de moins de 16m².

Un plan de prévention sera établi, les modalités de livraison, chargement, déchargement seront formalisées.

Installations électriques : si des installations électriques sont disposées dans les structures, elles devront être conformes à la réglementation et en particulier à la norme NF C15-100.

En tant que professionnel, il aura obligation de conseil et d'alerte sur la bonne mise en œuvre de ces installations.

Les images ci-dessous sont purement indicatives et ne sont en aucun un critère de choix.



OUI



NON